

CONDITIONS GENERALES DE VENTE PACK ACCOMPAGNEMENT VAE

Article 1 – Préambule

Les présentes conditions générales de ventes, ci-après "CGV" sont conclues d'une part entre la société par actions simplifiée à associé unique LA RUCHE DES MECHES, au capital de 5000€ dont le siège est 32 Avenue Latécoère – 31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 851 103 358, ci-après dénommé « l'Organisme de formation » et d'autre part, toute personne physique ou morale souhaitant souscrire un contrat de coaching thématique – Pack ACCOMPAGNEMENT VAE auprès de l'Organisme de formation, ci-après « le Client ».

Article 2 – Objet du contrat

Les présentes CGV ont pour objet de fixer les droits et obligations respectifs de l'Organisme de formation et du Client dans le cadre de la fourniture, par l'Organisme de formation, des prestations de services définies ci-après.

Toute Commande passée auprès de l'Organisme de formation, en France ou à l'étranger, et ce quel que soit le lieu de livraison, implique l'acceptation des présentes.

Les tarifs et CGV, ainsi que les montants indiqués dans ces conditions, peuvent varier à tout moment. Ils sont mis à disposition du Client par l'Organisme de formation et seront communiqués sur simple demande écrite.

Les conditions ainsi acceptées constituent la convention unique régissant les relations entre l'Organisme de formation et le Client et prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Tout accomplissement par l'Organisme de formation d'une prestation de service définie par l'article 8 des présentes, implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Le Client atteste du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaire à la concluante et à l'exécution des obligations des présentes CGV.

Article 3 – Public visé

Le présent contrat a pour but de permettre aux professionnels de la coiffure, titulaire au minimum d'un CAP et MINIMUM 1 an d'expérience dans la coiffure soit exerçant en auto-entrepreneur, chef d'entreprise ou salarié d'un salon de coiffure, de se faire valoir la reconnaissance de son expérience par la VAE.

Le PACK thématique accompagnement à la VAE s'adresse aux personnes souhaitant se perfectionner dans le but de passer un VAE.

Article 4 – Définitions

Dans le présent contrat, les termes évoqués ci-dessous ont, sauf précision contraire, la définition suivante :

Client : toute personne physique ou morale passant commande pour bénéficier d'une formation thématique - Pack accompagnement à la VAE auprès de l'Organisme de formation.

Commande : désigne le processus consistant pour le Client à sélectionner les services auxquels il souhaite souscrire.

Compte personnel : désigne le compte dont dispose tout Client pour passer une commande afin d'accéder aux services, comprenant les données personnelles nécessaires à l'Organisme de formation pour fournir les prestations de services prévus aux présentes.

Contrat : désigne les présentes CGV, la Politique de Protection des Données Personnelles, et éventuelles conditions particulières applicables à certaines opérations promotionnelles.

Parties : désigne conjointement l'Organisme de formation et le Client.

Prestation de Service : désigne la prestation fournie par l'Organisme de formation LA RUCHE DES MECHES à son Client dans le cadre du présent contrat.

Organisme de formation : désigne la SASU LA RUCHE DES MECHES en tant qu'organisme de formation dont le numéro est en cours d'attribution auprès de la Préfecture de la région Occitanie.

Article 5 – Compte personnel et Commande

5.1. Création du Compte personnel

Afin de pouvoir bénéficier des services du Pack accompagnement à la

VAE, le Client doit créer son Compte personnel en indiquant son nom, son prénom, son adresse email et en créant un mot de passe.

A réception de ces informations, le Compte personnel du Client est ensuite créé et une confirmation est envoyée par email au Client.

Les Données personnelles énoncées ci-dessus sont traitées par le l'Organisme de formation conformément à l'article 17 des présentes CGV et la Charte de Données Personnelles.

Le Client s'engage à communiquer des informations exactes, complètes, licites et loyales.

Il s'engage à mettre rapidement à jour ses données en cas de changement, afin de permettre notamment la livraison des Services commandés.

A défaut, l'Organisme de formation ne saurait être tenue responsable, seul le Client étant responsable des données renseignées par lui lors de la création de son Compte personnel.

5.2. Commande

Afin de passer sa Commande, le Client crée son Compte personnel et souscrit au Pack accompagnement à la vae en cliquant sur le bouton « J'ai lu et j'accepte les présentes conditions générales de vente ».

Le descriptif des Prestations délivrée par le Pack accompagnement à la VAE est à la disposition du Client sur le site, ce que le Client accepte et reconnaît.

Une fois la Commande passée, le Client en reçoit la confirmation par l'envoi d'un email à l'adresse indiquée pour la création de son Compte personnel.

L'Organisme de formation adressera au Client une facture par email à l'adresse renseignée lors de la création de son Compte personnel. Le Client peut enregistrer ou imprimer sa facture.

Article 6 – Informations Précontractuelles

En application de l'article L.111-1 du Code de la consommation, l'Organisme de formation communique au Client, avant toute signature de contrat, de manière lisible et compréhensible, les informations suivantes :

1° Les caractéristiques essentielles du bien ou du service, compte tenu du support de communication utilisé et du bien ou service concerné ;
2° Le prix du bien ou du service, en application des articles L. 112-1 à L. 112-4 ;

3° En l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le professionnel s'engage à livrer le bien ou à exécuter le service ;

4° Les informations relatives à son identité, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques et à ses activités, pour autant qu'elles ne ressortent pas du contexte ;

5° S'il y a lieu, les informations relatives aux garanties légales, aux fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité, à l'existence et aux modalités de mise en œuvre des garanties et aux autres conditions contractuelles ;

6° La possibilité de recourir à un médiateur de la consommation.

Article 7 – Droit de rétractation

Le Client bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours calendaires à compter du paiement du Pack accompagnement à la VAE.

Pour se faire, il devra notifier à l'Organisme de formation sa décision de rétractation avant l'expiration du délai de 14 jours, au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie, courriel).

Le Client fera valoir son droit de rétractation en contactant l'Organisme de formation :

Par email : direction@ruche-des-meches.fr

Par voie postale : La RUCHE DES MECHES, 32 Avenue Latécoère -31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE.

Dans le cas où le Client exercerait son droit de rétractation, l'Organisme de formation s'engage à lui rembourser l'intégralité des paiements reçus sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard 14 jours à compter du jour où il aura été informé de la décision du Client. L'Organisme de formation procédera au remboursement du Client en utilisant le même moyen de paiement que celui utiliser par

le Client professionnel lors de la transaction initiale.

Article 8- Description des Prestations de service

Durant la période d'exécution du contrat – Pack Accompagnement à la VAE, l'Organisme de formation s'engage à fournir au Client les prestations suivantes sous forme de visio conférence :

- Envoi du référentiel des épreuves.
- Explication du déroulement des épreuves
- Explication et création du LIVRET 1
- Explication création et mise en page du contenu du LIVRET 2.

Les cours seront dispensés par un professeur titulaire du CALP RESERVE ET MONITORAT SST.

Article 9 - Modalité d'exécution des Prestations de service

La formation thématique VAE est un accompagnement qui se déroule exclusivement à distance via internet sur le Compte personnel du Client via le zoom

Une fois le Compte personnel du Client créé, ce dernier pourra accéder au contenu de son dossier. Il enverra les photos des différentes activités à réaliser via le WETRANSFER celle-ci seront étudiées et analysées.

Afin de permettre au Client d'améliorer ses compétences en la matière, le formateur testera le client sur ses compétences.

Une fois le contrat arrivé à son terme, le Compte personnel du Client sera automatiquement fermé, ses données seront supprimées et le Client ne pourra plus accéder aux sites.

A la fin de la formation, le Client recevra par email une attestation prouvant qu'il a bien participé à la formation thématique accompagnement VAE, dans les meilleurs délais.

Article 10 - Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de SIX (6) mois, sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions et modalités figurant à l'article 11.

Une fois la période de six (6) mois expiré, le présent contrat ne pourra pas reconduire.

Le compte personnel du Client sera automatiquement fermé et les vidéos présentes sur son compte personnel ne seront plus consultables.

Article 11 - Résiliation du contrat

11.1. Suppression du Compte Personnel

Le Compte Personnel du Client sera automatiquement supprimé de la base de données de l'Organisme de formation une fois le Contrat arrivé à échéance ou si l'une des Parties résilie ledit contrat.

11.2. Résiliation du Contrat

Le présent contrat pourra être résilié en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations, charges et conditions décrites par la présente convention.

Cette résiliation de plein droit prendra effet passé un délai de quinze (15) jours à compter de la réception, par la partie à l'encontre de laquelle cette faculté de résiliation est employée, d'une lettre recommandée avec accusé de réception en exposant les motifs.

Dans le cas où le contrat serait résilié par le Client, l'Organisme de formation s'engage à lui rembourser la somme réglée par le Client au prorata des jours dont il aura bénéficié du service proposé par l'Organisme de formation.

Article 12 - Modalités financières

12.1. Prix

Le prix du Pack Coupe Homme est de 800.00€ HT soit 960.00€ TTC, avec un TVA à 20%.

12.2. Paiement

Le prix du Pack accompagnement VAE est payable en une fois, par carte bancaire via la plateforme de paiement sécurisée PAYPAL, ce que le Client reconnaît et accepte expressément. Il n'est pas obligatoire de posséder un compte personnel PAYPAL pour effectuer le paiement. Lorsque le Client est redirigé sur la page PAYPAL pour effectuer le paiement, il a la possibilité d'effectuer un virement par carte bancaire.

Renseigner alors les champs concernant de sa carte bancaire comme pour tout paiement classique effectué sur internet.

Le Client garantit à l'Organisme de formation qu'il est pleinement autorisé à utiliser la carte bancaire pour le paiement de sa Commande. L'Organisme de formation ne pourra être tenu pour responsable de tout usage frauduleux de la carte bancaire utilisée pour le paiement du Pack Coupe Homme par le Client.

12.3. Signature électronique

Conformément aux dispositions de la Loi n° 2000-230 du 13 mars 2000, la fourniture en ligne du numéro de carte bancaire du Client et la validation finale de la commande valent preuve de l'accord du Client, de l'exigibilité des sommes dues au titre de la commande, signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées.

12.4. Preuve de la transaction

Les communications, commandes et paiements intervenus entre le Client et l'Organisme de formation pourront être prouvés grâce aux registres, conservés dans les systèmes informatiques de l'Organisme de formation dans des conditions raisonnables de sécurité. Les commandes de Pack accompagnement VAE et factures sont archivées sur un support fiable et durable considéré, notamment, comme un moyen de preuve.

Article 13 - Obligations des Parties

13.1. Obligations de l'Organisme de formation

L'Organisme de formation est soumis à une obligation de moyen vis-à-vis du Client. L'Organisme de formation s'engage à permettre l'accès aux vidéos par le Client via son Compte personnel.

L'Organisme de formation s'engage à fournir des vidéos de qualités permettant au Client d'améliorer son niveau sur le Pack Accompagnement à la VAE.

En conséquence, l'Organisme de formation garantit au Client la bonne exécution de ses Prestations, telles que définies à l'article 8 des présentes et conformément aux règles de l'art et aux bonnes pratiques.

En revanche, l'Organisme de formation ne saurait être tenu responsable en cas de mauvaise connexion internet, de maintenance du site internet rendant l'accès au Compte personnel momentanément indisponible ou encore si le Client n'a pas visionné l'ensemble des vidéos durant la durée du contrat, avant que son Compte personnel ne soit fermé.

13.2. Obligations du Client

Le Client s'engage à fournir à l'Organisme de formation toutes les informations ainsi que tous les documents nécessaires à la création du Compte personnel, à l'édition des factures et de l'attestation.

Le Client s'engage également à visionner l'ensemble des vidéos pendant la durée du contrat, le cas échéant, il ne pourra plus y avoir accès une fois le contrat n'arrive à son terme.

Article 14 - Limitation de responsabilité

Chacune des parties est responsable envers l'autre de tout manquement aux obligations mises à sa charge.

Cependant, l'Organisme de formation ne peut être responsable d'une erreur due à un manque d'information ou à des informations erronées de la part du Client, notamment si ce dernier a commis une erreur dans le choix du Pack du thématique. L'Organisme de formation ne saurait être responsable des dommages directs et/ou indirects, matériel et/ou immatériel liés à une mauvaise connexion ou liés à des problèmes internet que rencontraient le Client ou tous problèmes dus à une cause indépendante de l'Organisme de formation.

La responsabilité de l'Organisme de formation ne porte que sur le non-respect de ses obligations. Ainsi, sa responsabilité pourra être engagée en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices matériels directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

En aucune circonstance, l'Organisme de formation ne peut être responsable d'un préjudice financier et/ou commercial, ou de tout autre nature causé dans le cadre de l'utilisation de ses services.

La responsabilité de l'Organisme de formation, si elle est prouvée, sera limitée, de convention expresse, à 50% du total de la Prestation incriminée.

Article 15 - Force Majeure

En application de l'article 1218 du code civil, les obligations des Parties seront suspendues de plein droit et sans formalités et la responsabilité de chacune dérogée en cas de survenance d'un événement échappant au contrôle de la Partie, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, et empêche, en conséquence, l'exécution de son obligation par la Partie défaillante.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les Parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

Article 16 - Propriété Intellectuelle

Sauf dispositions contraires expresses au contrat, toute l'intégralité de la prestation de formation reste la propriété intellectuelle de l'organisme de formation LA RUCHE DES MECHES et de ses ayants droits.

De manière générale, les données, les programmes, les échantillons musicaux, les textes, les informations, les logos, les identités visuelles, les images animées ou non et leurs mises en forme, les vidéos, les livres numériques communiqués, les exercices, les quizz, les évaluations au stagiaire sont la propriété de LA RUCHE DES MECHES et sont protégées à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Sauf autorisation expresse, préalable et écrite délivrée par l'organisme de formation LA RUCHE DES MECHES, toute représentation, reproduction, adaptation, ou modification, totale ou partielle, permanente ou temporaire, et en général tout détournement physique ou intellectuel de la prestation ainsi que de l'ensemble des supports (écrits, visuels, auditifs, logo, etc), sur un support informatique et/ou papier, et par quelque procédé que ce soit, est interdit et constitue un acte de contrefaçon qui pourra entraîner des condamnations civiles et/ou pénales et ouvre droit à des dommages-intérêts.

Article 17 - Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées par l'Organisme de formation sont nécessaires à la réalisation de la Prestation, à la gestion des commandes, à la gestion de la facturation, à la gestion du suivi de la relation client, à la gestion de l'ouverture et de la fermeture des Comptes personnels ainsi que la gestion du contentieux. Les registres informatisés sont conservés dans les systèmes informatiques de l'Organisme de formation dans des conditions raisonnables de sécurité en tant que preuves. L'archivage des dossiers et des factures est effectué sur un support fiable et durable.

Les informations que vous nous communiquez (nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone, etc) seront conservées afin d'assurer le suivi de votre dossier. Ce traitement repose sur votre consentement. L'Organisme de formation met en œuvre tous les moyens pour assurer la confidentialité des échanges avec le Client.

Le responsable de traitement est l'Organisme de formation LA RUCHE DES MECHES.

Les personnes habilitées à collecter les données et destinataires des informations sont le personnel de l'Organisme de formation.

En application de la Loi « Informatiques et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement n° 2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Le Client dispose également d'un droit de retrait de son consentement. Le Client peut exercer ces droits à l'adresse du siège social de LA RUCHE DES MECHES ou à l'adresse email suivante : direction@ruche-des-meches.fr.

Article 18 Confidentialité

Le Client et l'Organisme de formation acceptent de garder secrète et confidentielle toute information émanant de l'autre Partie. L'Organisme de formation s'interdit toute utilisation des données du Client à des fins autres que pour les besoins de la réalisation de la Prestation qui a été commandée. Les informations données par le Client sont strictement confidentielles et ne font l'objet d'aucune publicité sur le site Internet de l'Organisme de formation ou tout autre support.

Article 19 - Loi applicable et compétence juridictionnelle

Le présent contrat est soumis uniquement au droit français. En cas de litige, le Client s'engage à s'adresser en priorité à l'Organisme de formation afin de trouver une solution amiable au règlement du litige. Dans le cas où aucune solution amiable ne serait trouvée tout litige, quel que soit sa nature, sera soumis aux tribunaux compétents français.